

# Prêt d'HONNEUR

**Initiative**  
gironde

## Des financements pour renforcer vos fonds propres

Prêt destiné aux créateurs et repreneurs de petites et très petites entreprises de moins de 3 ans d'activité :

- De tout secteur d'activité (à l'exception, de l'intermédiation financière, de la promotion ou de la location immobilière, les professions libérales, les agents commerciaux).
- Dont l'effectif est inférieur à 10 salariés
- Dont les besoins du plan de financement ne dépassent pas 200 000 euros (pour une création), 300 000 € (pour une reprise), 1 050 000 € (reprises hôtels et hôtellerie de plein air)

## Combien ?

- **1 500 € à 7 600 €.** Jusqu'à 15 000 € pour les reprises d'entreprises et jusqu'à **25 000 €** pour les reprises d'hôtels et hôtellerie de plein air (Aquitaine Transmission Tourisme).
- De **5 000 € à 25 000 €** pour un prêt Aquitaine Agri et pour un Prêt Remarquable.
- **A taux 0 %**

- **Sans garantie personnelle** ou réelle (à l'exception d'une assurance décès et invalidité)
- Remboursement jusqu'à 5 ans.
- Chaque prêt d'honneur bénéficie d'une garantie auprès de Bpifrance.



## Un suivi après création pour rompre votre isolement

Pour :

- Accroître les chances de réussite du créateur.
  - Rompre l'isolement du chef d'entreprise.
  - Profiter de l'expérience d'un cadre ou chef d'entreprise (liste détaillée sur site Internet URL)
  - Favoriser des contacts professionnels.
- Comment ?**
- Par une charte de parrainage signée par le créateur et le parrain
  - Par un suivi régulier tous les trimestres, avec l'aide d'un tableau de bord
  - Par un Club des créateurs.

# Prêt Nacre

Dispositif destiné aux personnes éligibles à l'exonération de charges sociales et principalement :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, ou indemnisés.
- Personnes les plus éloignées de l'emploi.
- Jeunes de 18 à 30 ans éligibles à un emploi jeune.
- Personnes de 50 ans et + inscrites comme demandeuses d'emploi.
- Salariés repreneurs de leur entreprise en redressement ou liquidation.
- 3 phases : l'accompagnement (phase 1), Financement (phase 2), Suivi (phase 3).



## Initiative Gironde vous accompagne :

### Phase 2 : Financement

Vous serez accompagné pour valider la pertinence économique et la structure du plan de financement.

**Phase 3 : Suivi**  
Vous bénéficiez d'un suivi de 3 ans après création, dans vos choix de gestion, dans vos stratégies de développement de l'activité.

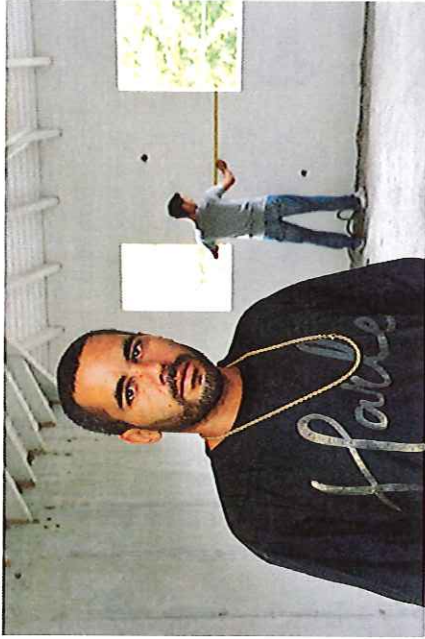
## Des professionnels vous accompagnent

Cet accompagnement est réalisé par des professionnels de la création et reprise d'entreprise, opérateurs labellisés et ayant passé une convention avec l'Etat et la Caisse des dépôts.

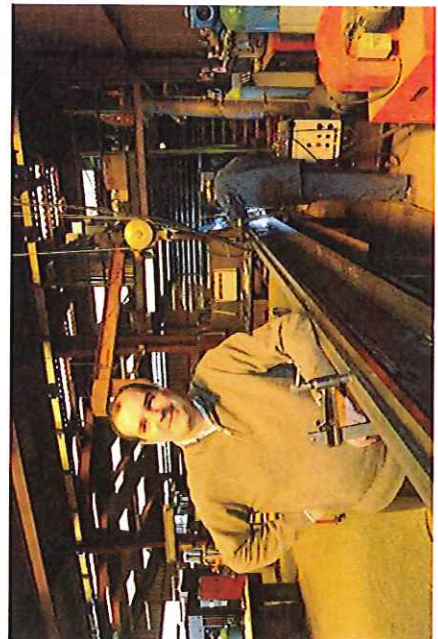
## Montants et Conditions particulières

- De **1 000 € à 8 000 €.**
- Remboursement jusqu'à 5 ans.
- **Taux 0 %.**
- Sans garantie personnelle ou réelle
- Avec un prêt bancaire égal ou supérieur au prêt Nacre.
- La banque ne doit pas prendre plus de 50% de garantie et caution personnelle frais inclus.
- Le plan de financement ne doit pas dépasser 75 000 € (associé unique).





**En 15 ans :**  
**1 205 projets financés**  
**8 862 669 € investis**  
**2 124 emplois créés**  
**en Gironde**



25/01/2016



Centre d'Innovation et de Formation  
 Avenue Jean Alfonsea  
 33270 FLOIRAC

**Tél : 05 56 32 69 35**  
 Fax : 05 56 32 95 98

Email :  
[contact@gironde-initiative.fr](mailto:contact@gironde-initiative.fr)

[www.gironde-initiative.e-monsite.com](http://www.gironde-initiative.e-monsite.com)

Membre de Initiative France

Prestataire de Formation :  
 Enregistré sous le numéro 72 33 07469 33.  
 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**Nos partenaires :**



**Financements**  
**pour la création**



**et la reprise**  
**d'entreprises**

- Prêt création et reprise d'activité
- Prêt Nacre
- Prêt Aquitaine Transmission
- Prêt Aquitaine Tourisme
- Fonds Initiative Aquitaine Agri
- Prêt Remarquable